Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1976)

**Heft:** 372

Artikel: La Sécurité sociale en Suisse : on navigue à vue. Partie II, Une

transparence urgente et indispensable

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1023830

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Une transparence urgente et indispensable

Sécurité sociale en Suisse: les données statistiques à disposition dans notre pays ne permettent ni une réelle évaluation de la situation (qui fait pourtant l'objet de controverses de plus en plus sévères) ni surtout l'établissement d'un plan qui permette de replacer dans leur véritable contexte économique et social les mesures envisagées aujourd'hui et qui conditionneront à l'avenir le développement du système. Le constat est sévère, nous le dressions dans le dernier numéro de DP 1. Aujourd'hui, rassemblant les maigres données accessibles, nous nous proposons de montrer qu'elles posent des questions qu'il est difficile d'éluder.

La récapitulation des données relatives à la sécurité sociale en Suisse de 1970 à 1974 laisse apparaître deux phénomènes importants, même s'ils sont relativement connus : d'une part un bond des dépenses qui passent de 12 milliards à 19,5 milliards; d'autre part une augmentation, massive également, des recettes qui, non compris les revenus des capitaux du troisième pilier et des « autres assurances privées », de 16,5 milliards en 1970 franchissent le cap des 29 milliards en 1974.

Plus précisément, quelques notes relatives à cette période de quatre ans (1970-1974) particulièrement significative :

— Les recettes du premier pilier s'élèvent de 4,3 à 9,8 milliards, les dépenses de 3,9 à 9 milliards. Proportionnellement, la part du premier pilier, tant dans les recettes que les dépenses, tend à croître. La proportion aux recettes totales de sécurité sociale passe de 26 % à 33 % (ces proportions seraient plus faibles si l'on pouvait in-

clure au total général les revenus des capitaux). Les dépenses croissent proportionnellement de 36 % à 46 %.

— Les recettes du deuxième pilier s'élèvent de 5,3 à 7,9 milliards. La part du deuxième pilier passe d'environ 32 % à 37 % de l'ensemble des recettes incluses et baisse de 15 % à 11 % pour les dépenses (non comprises, les primes aux assurances, autres dépenses).

— Les recettes du *troisième pilier* augmentent de 1,2 à 1,4 milliards, les dépenses passant d'environ 0,5 à 0,7 milliards. Les parts au total sont faibles.

— Les recettes des assurances maladie et accidents augmentent de 3,7 à 6,4 milliards, leurs dépenses de 3,3 à 5,7 milliards. La part reste de 22 % pour les recettes et diminue légèrement de 30,5 % à 29 % pour les dépenses.

— Les « autres assurances » enregistrent des recettes (sans produit des capitaux) passant de 2,1 à 3,6 milliards; leurs dépenses augmentent de 1,4 à 2,1 milliards. Cela représente environ 13 % des recettes; leur part des dépenses diminue de 13 % à 11 %.

## Des recettes aux dépenses

On constate que, proportionnellement, la part des dépenses du premier pilier est nettement plus élevée que la part de ses recettes (système de répartition). On note l'inverse pour le deuxième pilier (qui repose, en gros, sur le système de capitalisation), le troisième pilier, et, dans le groupe des « autres », pour les autres assurances privées. Pour ces deux derniers, les différences seraient plus manifestes encore si l'on disposait des montants des revenus des capitaux. Pour les assurances maladie et accidents, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour les caisses reconnues par la Confédération; la différence s'enregistre chez les assurances privées (!).

Les chiffres à disposition permettent également de cerner la progression par branche (voir annexe 1). Et, pour un produit national brut qui a progressé de 56 % de 1970 à 1974, on note que :

- les recettes et dépenses du premier pilier se sont multipliées environ 2,3 fois;
- celles du deuxième pilier sont supérieures, pour les recettes d'environ la moitié, et pour les dépenses estimées, d'environ un quart;
- celles du troisième pilier augmentent d'environ un quart;
- celles des assurances maladie et accidents croissent d'environ trois quarts;
- pour les autres assurances, les recettes croissent de deux tiers, tandis que les dépenses augmentent de plus de moitié.

Aux totaux généraux, les recettes ont crû de 76 %, respectivement 82 % pour les assurances sociales et 55 % pour les assurances privées; les dépenses, elles, progressent de 83 %, respectivement 91 % et 48 %.

La différence entre recettes et dépenses de sécurité sociale se monte en 1974 à 9,5 milliards (soit un ordre de grandeur d'environ 6,5 % du PNB). Proportionnellement, les recettes et les dépenses par branches en 1974 laissent apparaître les différences suivantes :

	Recettes	Dépenses
Premier pilier	33,5	46,0
Deuxième pilier	27,2	10,7
Troisième pilier	5,0	3,5
Ass. mal. et acc.	21,9	29,0
Autres assurances	12,4	10,8
Total ass. soc. sans		
deuxième pilier	53,7	75,0
Deuxième pilier	27,2	10,7
Total ass. privées	19,1	14,3
Total général	100,0	100,0

En 1974, les recettes du premier pilier représentent, par rapport au total de la sécurité sociale 33,5 %; les dépenses font une masse de 46 % du total. Pour le deuxième pilier, les recettes sont

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Fil directeur: un exposé de Pierre Gilliand présenté devant l'assemblée de la Société suisse de statistique et d'économie politique. Cette deuxième partie est inspirée de la même source.

27,2 % du total, les dépenses 10,7 % (sans « primes » et « autres »). Les parts des assurances maladie et accidents sont respectivement de 21,9 % et 29,0 %, etc.

Entre assurances sociales et privées, les répartitions arrondies sont donc sur la base des données disponibles:

	Recettes	Dépense
Assurances sociales		_
sans deuxième pilier	54	75
Deuxième pilier	27	11
Assurances privées	19	14

Ces chiffres, peut-être ardus à la lecture, sont nécessaires à une véritable compréhension des questions posées par la sécurité sociale.

### Par rapport au PNB

Il reste, pour avoir une idée plus précise encore du problème, à comparer les résultats obtenus avec le produit national brut qui est une bonne base de référence:

1. Les recettes. Le total estimé des recettes en matière de sécurité sociale représente en 1970 17,7 % du PNB; la part passe à 19,2 % en 1973 et 19,9 % en 1974. C'est dire que si l'on incluait les revenus des capitaux du IIIe pilier et des diverses assurances privées, on dépasserait nettement un cinquième du PNB en 1974. 2. Les dépenses. Les dépenses totales représentaient 11,4 % du PNB en 1970; elles passaient à 13,5 % en 1974.

Une première conclusion dès lors s'impose, tirée sans ambiguïté par Pierre Gilliand: « On constate que la sécurité sociale représente des masses monétaires fort importantes dans notre société, tant pour les recettes que les dépenses. Il serait d'un intérêt et d'une nécessité évidentes de connaître l'utilisation des capitaux, et les répercussions de la redistribution monétaire par les canaux de la sécurité sociale sur les fonctions de production et de consommation, et notamment sur les emplois inférés par le système. Le

manque de connaissance en ce domaine est regrettable, sur le plan scientifique; sur le plan politique, le manque de transparence ne semble pas admissible ».

On constate que, dans l'optique monétaire, le système de sécurité sociale est loin d'être défriché dans notre pays. Mais il est une autre approche qui mérite d'être développée et affinée dans les délais les plus brefs, celle qui prend en compte l'emploi. A tenter de faire le point, on se rend compte en effet que la masse des cotisations, des subventions et du produit des capitaux, et la masse des versements redistribués par la sécurité sociale engendrent bien d'autres phénomènes que des phénomènes strictement financiers; rien ne sert d'affirmer comme la seule règle d'or qu'il faudrait atteindre un équilibre entre la baisse de la demande globale (qui résulte des prélèvements) et l'augmentation de la demande globale (qui découle des versements): une telle problématique est beaucoup trop générale pour être vraiment utile.

Bien sûr, les problèmes financiers sont plus apparents, et partant plus faciles (relativement s'entend!) à mesurer; mais ils ne devraient pas masquer d'autres enjeux sociaux essentiels. La méthode d'analyse jusqu'ici utilisée est donc radicalement en cause. Il s'agit de fixer de nouveaux objectifs aux spécialistes concernés, par exemple « connaître les modifications des fonctions de production et de consommation engendrées par la sécurité sociale », puis reconnaître leurs effets dans la composition de la population active, notamment selon la formation, la qualification ou la fonction. Pierre Gilliand souligne en tout cas l'influence exercée tant par l'amélioration du système de sécurité sociale que par l'extension des mesures d'assurance maladie ou l'introduction de l'AI sur le nombre des personnes occupées dans le canton de Vaud dans les différents secteurs sociaux. Et ce n'est qu'une retombée parmi d'autres : que dire des modifications fondamentales du comportement de consommation des personnes âgées qu'ont entraînées les rentes AVS? C'est en définitive vérifier sur le terrain qu'une politique de plein emploi et de bon emploi ne peut être poursuivie de manière cohérente tant que les investissements — et l'on a vu que la sécurité sociale en est un... considérable — et consommations prévisibles ou possibles ne sont pas traduits en termes de postes d'activité ».

Annexe 1 : Indices d'évolution des recettes et dépenses de sécurité sociale (1970 = 100)

Recettes	1970	1971	1972	1973	1974
Premier pilier	100	118	132	201	226
Deuxième pilier	100	105	120	128	150
Troisième pilier 1	100	109	118	120	124
Ass. maladie et					
accidents	100	115	133	153	174
Autres 1	100	116	131	159	169
Total ass. sociales 2	100	112	127	158	182
Total ass. privées 3	100	114	127	146	155
Total général	100	112	127	156	176
Dépenses	1970	1971	1972	1973	1974
Premier pilier	100	117	131	207	233
Deuxième pilier	100	106	(99)	112	126
(rentes et capitaux	x)				
Troisième pilier	100	105	112	117	124
Ass. maladie et					
accidents	100	116	135	152	175
Autres	100	115	121	135	155
Total ass. sociales <sup>2</sup>	100	114	(125)	167	191
Total ass. privées 3	100	114	122	135	148
Total général	100	114	(125)	161	183
Produit national bru	t 100	113	128	143	156

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sans produit des capitaux.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. Annuaire statistique de la Suisse, branches incluses dans les tableaux récapitulatifs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sous assurances privées sont regroupés le troisième pilier, les assurances maladie et accidents privées, les autres assurances privées, et les assurances incendie (y compris les caisses publiques pour ce groupe particulier de l'assurance).